

info

COMMERCE DU BOIS | SCP 125.03 | AVRIL 2024

CONTENU

- 1 Salaires horaires minima à partir du 1^{er} avril 2024

1. SALAIRES HORAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2024

Au 1^{er} avril 2024, une indexation de 0,95% est appliquée. Dès lors, les salaires horaires minima sont adaptés comme suit à partir du 1^{er} avril 2024 :

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEURS - 38H/SEMAINE

Non-qualifié à l'embauche	16,04 €
Non-qualifié, après 6 mois	16,41 €
Spécialisé	16,64 €
Qualifié	16,92 €
Surqualifié	17,15 €

SALAIRES MINIMA TRAVAILLEUR TRANSPORTEUR ROUTIER

Salaires minimum	16,64 €
RGPT	0,66 €

SALAIRES MINIMA ÉTUDIANTS - 38H/SEMAINE

15 ans	9,31 €
16 ans	9,64 €
17 ans	10,83 €
18 ans	12,18 €
19 ans	13,54 €
20 ans	15,23 €

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



Votez CSC

LISTE

2



**POUR DES
SOLUTIONS**



**ÉLECTIONS
SOCIALES
2024**